

DOSSIER DE PRESSE



Petit-déjeuner presse
Mardi 4 Octobre 2011

Communiqué de presse

Paris, le 4 octobre 2011

Heure d'Hiver : Pneus Hiver

L'hiver, avec des conditions météorologiques qui changent d'un instant à l'autre, le conducteur doit faire face à des situations difficiles, voire dangereuses, sur la route. Afin de le sensibiliser à la nécessité d'équiper correctement son véhicule, le Syndicat des Professionnels du Pneu et l'Association Prévention Routière lancent une campagne d'information sur le pneu hiver.



- **Le pneu, un élément essentiel de sécurité**

Seul élément de liaison entre le véhicule et la route, le pneu assure, à travers une surface de contact réduite, une action fondamentale sur le comportement du véhicule. « *Il est le garant d'une bonne tenue de route et d'un freinage efficace* », rappelle Christophe Ramond, directeur des études et recherches de l'Association Prévention Routière. « *Il joue donc un rôle essentiel dans la sécurité sur la route.* » Mais encore faut-il choisir un pneu adapté aux conditions de circulation.

Le pneu hiver offre une meilleure adhérence, une meilleure motricité et une distance de freinage plus courte que le pneu été sur route glissante, mouillée, verglacée ou enneigée. Pourtant, aujourd'hui en France, le taux d'équipement en pneus hiver varie entre 9 et 11%. « *C'est pourquoi, depuis plusieurs années, le Syndicat des Professionnels du Pneu s'est engagé à sensibiliser les automobilistes sur l'équipement de leur véhicule en pneus hiver lorsque les conditions météorologiques se dégradent. Conçu avec une gomme souple, à basse température le pneu hiver offre alors une meilleure sécurité* » explique Yann Blard, président du Syndicat des Professionnels du Pneu.

- **Une campagne pour informer les conducteurs sur les atouts du pneu hiver**

Grâce à un message simple : « **Heure d'Hiver : Pneus Hiver** », la nouvelle campagne du Syndicat des Professionnels du Pneu et de l'Association Prévention Routière rappelle aux automobilistes qu'il ne faut pas attendre les premiers grands froids pour réfléchir à la question du pneu hiver. C'est dès le passage à l'heure d'hiver, en octobre, qu'il faut anticiper ses besoins en pneus hiver.

Un dépliant sur le pneu hiver sera diffusé dans les 2 200 points de vente des 9 enseignes membres du Syndicat des Professionnels du Pneu (*Côté Route, Euromaster, Euro Tyre, Firststop, Profil+, Point S, SiliGom, Taqui Pneu et Vulco*) ainsi que dans les 101 comités départementaux de l'Association Prévention Routière. La campagne sera également visible en affichage du 9 au 23 octobre 2011 sur le réseau de 800 balises 120x176 de l'Association Prévention Routière, réparties sur l'ensemble du territoire. Autre nouveauté, le site pneuhiver.fr, mis en œuvre par le Syndicat des Professionnels du Pneu depuis plusieurs années, a été réactualisé. Les automobilistes y trouveront les réponses aux questions qu'ils se posent sur le pneu hiver.

CONTACTS PRESSE

Association Prévention Routière
Sophy SAINTEN-BOURGUIGNON
Tél : 01 44 15 27 79 / 06 38 83 11 25
s.sainten@preventionroutiere.asso.fr

Le Syndicat des Professionnels du Pneu
CAPmedias - Anne COPEY
Tél : 01 83 62 55 49 / 06 80 48 57 04
anne.copey@capmedias.fr

SOMMAIRE

Fiches techniques

- Une campagne d'information sur le pneu hiver
- Définition, législation et taux d'équipement du pneu hiver
- Les pneus hiver, une technologie éprouvée
- Conduire en hiver ça se prépare !

Les partenaires

L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE

LE SYNDICAT DES PROFESSIONNELS DU PNEU

FICHE TECHNIQUE

Une campagne d'information sur le pneu hiver

Un dépliant

Un dépliant 3 volets informatif reprenant les grandes questions autour du pneu hiver : *Pourquoi les pneus hiver sont-ils plus adaptés ? Les 5 idées reçues compromettant la sécurité de l'automobiliste, les températures hivernales moyennes sur l'hexagone..* est mis à la disposition des automobilistes auprès :

- des enseignes adhérentes au Syndicat des Professionnels du Pneu : Côté Route, Euromaster, Euro Tyre, Firststop, Profil+, Point S, SiliGom, Taqui Pneu et Vulco, représentant plus de 2200 points de vente sur toute la France ;
- des 101 comités départementaux de l'Association Prévention Routière.



Une campagne d'affichage nationale



Le message de sensibilisation sur l'équipement en pneus hiver sera mis en avant sur le réseau de 800 panneaux d'affichage 120x176 de l'Association Prévention Routière, du 9 au 23 octobre 2011.

Une affiche 80x120 permettra également de véhiculer le message dans les différents points de vente des enseignes adhérentes au Syndicat des Professionnels du Pneu.

Un site internet : pneuhiver.fr

Mis en place il y a quelques années déjà par le Syndicat des Professionnels du Pneu, le site pneuhiver.fr a été réactualisé en cohérence avec le message de la campagne de communication et divisé en plusieurs rubriques :

- **Rouler en hiver** : les conseils pratiques pour équiper sa voiture, les clés pour optimiser sa conduite, les températures moyennes dans les différentes régions de France.
- **Choisir ses pneus** : toute l'information sur le choix du bon équipement en fonction de son véhicule et la présence d'un moteur de recherche pour trouver le revendeur le plus proche de chez soi.
- **Garantir sa sécurité** : les conseils de prudence et la réglementation en vigueur.

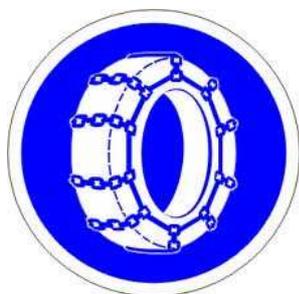
FICHE TECHNIQUE

Définition, réglementation et taux d'équipement du pneu hiver

«Pneu neige», «pneu hiver» et «pneu contact»

- Le **pneu neige** est le pneu à gros crampons, généralement clouté, qui équipait les véhicules au début des années 1970 et qui était monté sur un véhicule uniquement pour rouler sur la neige.
- Le **pneu contact** est entré dans le langage courant pour désigner les pneus hiver, mais est en fait une appellation commerciale utilisée également pour désigner les pneus été.
- Le **pneu toute saison** est un compromis entre pneu été et pneu hiver. Comme tout compromis, ses performances ne sont pas optimales dans un cas comme dans l'autre.
- Le **pneu hiver** est un pneu spécialement mis au point pour une circulation hivernale. Ses performances sont meilleures que celles du pneu été sur les sols froids ou mouillés. Par ailleurs, il autorise une mobilité sur la neige et le verglas, ce qui n'est pas le cas d'un pneu été.

La législation en France



En France, il n'existe pas de législation générale, sauf sur certaines routes de montagnes marquées par le signal B26 «Equipements spéciaux obligatoires», où les chaînes sur au moins deux roues motrices sont obligatoires. Si l'on entend en outre admettre la circulation des véhicules équipés, sur deux roues motrices au moins, de pneus neige, ce panneau est complété par un panneau d'indications diverses M9 portant l'inscription «Pneus neige admis».

Article 67-1. Instruction interministérielle sur la signalisation routière

La législation de certains pays d'Europe

Les législations divergent d'un pays à l'autre. Une règle est cependant à retenir presque partout : ***tout conducteur équipé de pneus été prend le risque d'une contravention s'il gêne la circulation sur une route enneigée.***

En Italie, dans la Vallée d'Aoste la loi impose les pneus hiver du 15 octobre au 15 avril. **En Autriche**, il est obligatoire d'équiper son véhicule de pneus hiver entre le 1^{er} novembre et le 15 avril, dès que de la neige ou de la glace recouvre les routes. **En Finlande**, les pneus hiver sont obligatoires du 1^{er} décembre au 28 février et du 1^{er} décembre au 31 mars **en Suède**. **En Allemagne**, depuis le 4 décembre 2010, les automobilistes doivent être équipés de pneus hiver en cas de « neige, neige fondue, verglas et givre ». Cette réglementation s'applique aux conducteurs de véhicules immatriculés en Allemagne mais aussi aux véhicules étrangers entrant sur le territoire allemand. Elle concerne tous les réseaux de circulation.

Taux d'équipement

Aujourd'hui, le taux d'équipement en pneus hiver est faible en France : il varie de 9 à 11%, là où les pays du nord de l'Europe et l'Allemagne dépassent allègrement les 50%.

Il commence toutefois à susciter l'intérêt des Français puisque, malgré l'absence d'obligation générale le concernant, la demande en pneus hiver a fortement augmenté en 2010.

En 2010, l'évolution de la réglementation allemande a provoqué tôt dans la saison une forte demande outre-Rhin, entraînant une quasi-pénurie en France.



FICHE TECHNIQUE

Les pneus hiver, une technologie éprouvée

Les pneus hiver améliorent la sécurité des automobilistes sur la route en cas de conditions météorologiques dégradées et, contrairement aux idées reçues, le pneu hiver ne s'use pas plus rapidement qu'un pneu été grâce aux technologies très élaborées mises au point pour le mélange de gommes qui le compose.

Les pneus hiver possèdent des technologies spécifiques et sont composés :

- de mélanges de gommes qui restent souples à des températures basses,
- d'une technologie des lamelles et des sculptures spécifique,
- d'une forme de l'empreinte au sol et des dessins de la bande de roulement spécifiques,

ce qui leurs assurent de meilleures performances à basse température et sur routes mouillées, enneigées et verglacées.

Le pneu hiver c'est :

- une meilleure adhérence : la gomme plus souple à basse température offre une sécurité optimum ;
- un meilleur pouvoir de traction : les lamelles jouent le rôle de crampons sur les surfaces glissantes ;
- une meilleure évacuation de la pluie, de la boue ou de la neige : les rainures plus larges et plus profondes des bandes de roulement assurent le contact au sol.

Des tests de freinage ont démontré que :

- sur route mouillée, à une température de 5°C, et à une vitesse de 90 km/h, une voiture équipée de pneus hiver a besoin de 66 mètres pour s'arrêter. Ce sont 4 mètres de moins qu'avec des pneus traditionnels soit la largeur d'un passage piéton.
- sur route enneigée, à une vitesse de 50 km/h, une voiture équipée de pneus hiver s'arrête en 35 mètres. La même voiture, équipée de pneus été, roulant toujours à la même vitesse, s'immobilise en 43 mètres.

FICHE TECHNIQUE

Conduire en hiver ça se prépare !

La conduite en hiver peut parfois être un exercice difficile. Les chaussées sont plus glissantes en raison de pluies fréquentes, de neige et de verglas, et la visibilité est altérée (conduite de nuit, intempéries, brouillard). Dans ces conditions particulières, l'Association Prévention Routière conseille aux conducteurs de suivre ces quelques recommandations :

• Avant de partir

- Préparez et équipez votre véhicule :
 - Vérifiez la propreté des surfaces vitrées et des feux, le niveau du liquide du lave-glace « spécial hiver », le niveau d'huile, le bon état de la batterie, l'état de son essuie-glace...
 - Contrôlez le bon fonctionnement des clignotants, feux et notamment les feux anti-brouillard.
 - Assurez-vous du bon état des pneumatiques (vérification de l'usure et de la pression) et choisissez des pneus adaptés à vos conditions de circulation. Si vous faites le choix de pneus hiver, de nombreux distributeurs spécialisés proposent le stockage de vos pneus été pendant la période hivernale.
 - Rangez le gilet de haute visibilité à la portée du conducteur et n'oubliez pas le triangle de pré-signalisation.
 - Équipez-vous d'une radette pour le givre.
- Informez-vous : www.meteofrance.com / www.bison-fute.equipement.gouv.fr
 - Consultez les conditions météorologiques et les conditions de circulation. En cas de vigilance météo orange ou rouge, ou si la circulation est bloquée par la neige ou le verglas, il est fortement recommandé de reporter vos déplacements.
- De manière générale, en hiver, il est nécessaire de prévoir plus de temps de parcours pour ses déplacements.

• Sur la route :

- Prévoyez le cas où vous seriez bloqué sur la route par un épisode neigeux, verglaçant ou par une panne et munissez-vous de vêtements chauds, nourriture et boissons, couverture de survie, lampe torche...
- En cas de nécessité, utilisez le système anti-buée de votre véhicule.
- Allumez vos feux de croisement dès que les conditions de visibilité déclinent. En cas de chute de neige, les feux de brouillard avant et arrière sont autorisés.
- En hiver, le sol est souvent humide voire verglacé par endroits. Réduisez votre vitesse, augmentez les distances de sécurité et anticipez les freinages. Méfiez-vous en particulier des zones à risque : ponts, zones humides...
- Faites des pauses et informez-vous régulièrement sur les conditions météorologiques et la circulation routière (radios généralistes ou autoroutières, panneaux à messages variables).

- **En cas d'épisode neigeux ou de verglas :**

- Réduisez votre vitesse. Si la visibilité est inférieure à 50 mètres, n'excédez pas 50 km/h quel que soit l'état de la chaussée.
- Adoptez une conduite très souple et évitez les manœuvres brusques.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Laissez la priorité aux engins de salage et circulez dans leurs traces. Le dépassement de ces engins en action est interdit.
- En cas de grosses bourrasques de neige, si la chaussée devient de moins en moins visible, arrêtez-vous sur le bas-côté, feux de détresse allumés. Attendez les services d'intervention ou de secours dans la voiture.

- **Lorsque les chaînes deviennent nécessaires, voire obligatoires (signalisation par des panneaux dédiés) :**

- N'attendez pas d'être immobilisé par la neige pour monter les chaînes.
- Arrêtez-vous sur une aire de chaînage, un parking ou un refuge, à l'écart de la chaussée pour ne pas gêner le trafic et rester en sécurité.
- Fixez les chaînes sur les roues motrices (le plus souvent à l'avant, sauf pour les voitures à propulsion). L'idéal est d'équiper les quatre roues.
- N'oubliez pas de les retendre après quelques kilomètres.
- Roulez à allure très réduite : les chaînes ne sont destinées à être utilisées que dans des situations exceptionnelles.
- Pour être préparé à cette situation, au moment de l'achat, n'hésitez pas à demander au vendeur de vous expliquer le montage. Chez vous, avant le départ, entraînez-vous à monter les chaînes sur votre voiture (cela permet aussi de vérifier que l'équipement est complet et adapté à votre véhicule).



LES PROFESSIONNELS DU PNEU

LE SYNDICAT DES PROFESSIONNELS DU PNEU

Le Syndicat des Professionnels du Pneu regroupe l'ensemble des négociants spécialistes en pneumatique, qu'ils soient indépendants ou sous l'enseigne d'un réseau. Il est présidé depuis 2003 par Yann Blard.

Ces négociants spécialistes assurent la distribution de plus de 40 % des pneus tourisme et camionnette, et pratiquement la totalité des pneus à caractère professionnel : poids lourd, génie civil, manutention et agricole.

Cette profession est structurée autour de 9 enseignes représentant environ 2 200 points de vente répartis sur le territoire français (environ 100 points de vente sont des négociants indépendants) avec pour certaines d'entre elles, des implantations dans d'autres pays d'Europe.

Le Syndicat fonctionne autour de trois sections :

La section Négoce : tous les réseaux de négociants spécialistes y sont représentés, ainsi que les indépendants qui le désirent. Le rôle de cette section est de débattre de tous les sujets concernés par cette profession dans tous les domaines.

La section Rechapeurs : le rechapage est une activité indispensable à la profession, tant sur le plan économique que sur le plan environnemental. Ses membres, qui exercent parfois également une activité de négoce, débattent de tous les dossiers liés à cette activité.

La section Equipements et Accessoires : Elle regroupe les fabricants de matériels liés à l'exercice des métiers du pneu. Son rôle est de faciliter le contact entre les fournisseurs et leurs clients, de créer des guides d'information ou technique.

Pour en savoir plus : www.lesprofessionnelsdupneu.com

Le Syndicat des Professionnels du Pneu

75/77, rue Parmentier

75011 PARIS

Tél : 01 40 21 24 73

www.lesprofessionnelsdupneu.com

Yann BLARD / Président

Tél : 06 18 44 46 25

Maurice GARNIER / Conseiller Technique

Tél : 06 22 26 63 68 / garnier.mg@sfr.fr



L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1955, l'Association Prévention Routière s'est donné pour mission de réduire le nombre et la gravité des accidents de la circulation routière. Pour cela, elle étudie, met en œuvre tous les moyens et encourage toutes les initiatives propres à améliorer la sécurité sur la route et à faire évoluer les comportements des usagers de la route.

Ainsi, 1 300 000 enfants ou adolescents bénéficient chaque année de séances d'éducation routière. Pour mener à bien ses actions en milieu scolaire, l'Association Prévention Routière bénéficie du concours de nombreux moniteurs d'éducation routière et organise des stages pour les former (plus de 300 moniteurs d'éducation routière formés en 2010).

35 000 conducteurs participent chaque année à des stages de sensibilisation organisés dans le cadre du permis à points, en alternative aux poursuites ou dans le cadre de la procédure pénale.

L'Association Prévention Routière organise également des stages de réactualisation des connaissances pour les conducteurs seniors volontaires. Elle propose aux entreprises des solutions concrètes pour réduire leur risque circulation (analyse et gestion du risque routier, sensibilisation du personnel, formation des conducteurs).

Enfin, plusieurs millions de Français sont touchés chaque année par les campagnes de communication, les dépliants et les brochures de l'Association Prévention Routière.

100 000 adhérents et donateurs, dont 10 000 entreprises, soutiennent aujourd'hui l'action de l'Association Prévention Routière.

101 comités départementaux relaient sur le terrain les campagnes nationales et initient leurs propres actions de prévention. Chaque comité anime un réseau de bénévoles.

Pour en savoir plus : www.preventionroutiere.asso.fr

Association Prévention Routière / Service de presse

6, avenue Hoche

75008 PARIS

Sophy SAINTEN-BOURGUIGNON

Tél : 01 44 15 27 79 / 06 38 83 11 25

s.sainten@preventionroutiere.asso.fr